

HV5308
A3.
C45

291724

PROVINCE }
DU }
CANADA. }

QU'IL soit notoire que le TREISIEME JOUR DE
MARS de l'année de Notre-Seigneur Mil-huit-cent
quarante quatre, STANISLAS DRAPEAU de District de
Québec, Imprimeur, a déposé à ce Bureau un Livre imprimé, le
titre duquel consiste dans les mots suivants, savoir: MANUEL
OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,
DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE PAR M. C. CHINIQUY,
PASTEUR, CURE DE KANOUAIIKA, dont il reclame le droit comme
Imprimeur-Propriétaire.

R. A. TUCKER,
Régistrateur.

qu
av
sa
té
do
ch
br
et
l'e
de
par
d'i
an
ne
ore
bé
Si
nou
ign
de
de
y t
inté
y a